

YOUTH JUSTICE IN ACTION



**RESUME DU RAPPORT
DE CAMPAGNE
2006**

RESUME

Malgré l'existence de normes internationales sur la justice juvénile, de nombreux Etats de par le monde gardent une réponse extraordinairement punitive face à la criminalité des jeunes.

Dans de nombreux pays, l'image des jeunes gens est devenue synonyme de crime et de comportement asocial. Il existe une crainte généralisée de l'intensification de la délinquance juvénile, malgré les statistiques démontrant le contraire dans de nombreux pays, ou du moins une augmentation bien moins spectaculaire. Cette crainte est attisée par un journalisme disproportionné et favorisant le sensationnel, poussant l'opinion publique à exiger de l'Etat de mettre un frein à la délinquance juvénile.

En jouant une politique populiste, la réponse de beaucoup d'Etats est une «politique d'intransigeance», de «mano dura» et une lutte contre les «voyous», les «délinquants juvéniles» et les «bandes de jeunes gens en maraude». Dans le but de réagir face au délit juvénile et d'en détourner les jeunes, les politiques d'intransigeance impliquent souvent une plus fréquente imposition de peines privatives de liberté, de plus longues périodes en détention et une absence de différenciation dans le traitement entre les jeunes gens et les adultes. Les demandes de respect des droits des enfants en conflit avec la loi et d'adoption d'approches plus sociales sont souvent étouffées par des demandes criardes pour peines plus sévères et par les accusations de passivité face à la criminalité.

Souvent les politiciens ne voient pas la réalité de la criminalité juvénile lorsqu'ils répondent aux exigences de sévérité du public. Bien que dans la plupart des pays plus de 50% de la population a moins de dix-huit ans, ce sont les adultes qui sont responsables pour la plupart des crimes et en fait le niveau des délits des jeunes est relativement bas. En moyenne seulement 5 à 25% des crimes et délits sont commis par des jeunes de moins de dix-huit ans.

De plus, les crimes typiquement commis par les jeunes sont des délits non-violents, même dans les pays qui connaissent une augmentation de la criminalité violente. Pour la plupart, les

infractions les plus populaires auprès des jeunes sont des délits relatifs aux biens, par exemple le vol et le vandalisme, suivi par l'abus de substances toxiques et des 'délits de statut'¹. De manière générale, il est rare que des crimes tels que le meurtre ou le viol soient commis par des jeunes de moins de dix-huit ans. Il faut ajouter que les victimes principales des délits juvéniles sont souvent aussi des jeunes et des adolescents.

Tous les Etats présentés devant le Comité des droits de l'enfant, qui est une Commission des Nations Unies, ont été critiqués pour ne pas avoir mis en application les normes de justice pour les jeunes. Les violations vont du manque de garanties procédurales, par exemple concernant le droit à un procès juste et équitable, jusqu'à l'absence de protection pour les jeunes contre les mauvais traitements et le meurtre.

Ce rapport ne cherche pas à aborder la totalité de ces violations ; il se concentre sur une exploration des points fondamentaux qui ont un impact important sur les gens jeunes dans le pays de cette campagne (le Honduras, l'Irlande, le Nicaragua, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo et le Royaume-Uni).

LA CONFUSION ENTRE LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA JUSTICE JUVENILE

Les enfants des rues, les fuyeurs, les enfants prostitués etc sont souvent impliqués dans des conflits avec la loi. Malheureusement au lieu de bénéficier de l'assistance des bureaux pour la protection des enfants, ces jeunes font la connaissance des organismes judiciaires (la police et les tribunaux) et finissent en détention, du fait de la criminalisation de leur comportement par le droit pénal domestique ou bien du fait de l'insuffisance des fonds et des solutions pour les services sociaux. Les jeunes sont donc punis pour leur pauvreté et pour avoir tenté de survivre.

De plus, l'impossibilité pour les services sociaux dans de nombreux Etats d'aider les jeunes gens et les familles en difficulté a pour effet de pousser

¹ Un délit de statut est un comportement qui ne sera pas punissable s'il était commis par un adulte.

ces jeunes vers la délinquance et donc vers le système judiciaire.

DES CRIMES SANS PUNITION : LA MALTRAITANCE, LES EXECUTIONS EXTRAJUDICIAIRES ET L'IMPUNITÉ

Les jeunes qui sont en conflit avec la loi sont très vulnérables aux mauvais traitements par la police, l'armée et les gardiens de prison. Ce n'est pas seulement une caractéristique des pays en voie de développement mais aussi les pays développés. Dans de nombreux pays, ces mauvais traitements et ces meurtres ne sont pas soumis à enquête et ne sont pas punis ; ceci qui encourage et augmente la violence. Cette violence tolérée par l'Etat n'est pas uniquement le fait des agents de l'Etat ; elle est aussi perpétrée par des milices composées de membres du public. Les enfants des rues sont les premières victimes de ces violences.

LE PHENOMENE DES GANGS ET SON IMPACT SUR LA JUSTICE JUVENILE

Les gangs sont un problème important dans plusieurs des pays concernés par ce rapport. L'importance des gangs a pour effet d'augmenter la criminalité juvénile car la plupart des membres de gangs sont recrutés avant leurs dix-huit ans.

La mise au point par les Etats de programmes de prévention, de réinsertion et de réintégration avance lentement, alors que l'introduction de mesures punitives est très rapide. Le résultat pour les enfants et les jeunes est une détention pour des périodes de plus en plus longues. Cette solution ne s'intéresse pas à la cause de l'appartenance à un gang et n'encourage pas les jeunes à quitter leur gang.

Il est fréquent que la réaction punitive de l'Etat face au gangs ne s'arrête pas là, qu'elle influence grandement la façon dont les enfants et les jeunes en conflit avec la loi sont traités ainsi que les attitudes des communautés, qui sont de fait encouragées à marginaliser et rejeter les jeunes délinquants au lieu de les aider à se réintégrer.

LA PRISON COMME SOLUTION PAR DEFAUT : L'USAGE ABUSIF DE PEINES PRIVATIVES DE LIBERTE

A tout moment, il y a un million de jeunes gens en détention dans le monde. Bien que la détention des jeunes délinquants soit une réponse légitime contre

les crimes sérieux et violents quand il n'existe pas d'autre réponse appropriée, la plupart des enfants et de jeunes gens sont mis sous les verrous pour des infractions de petite délinquance et pour leur comportement asocial.

Souvent, les enfants et les jeunes gens se morfondent dans des conditions sordides dans des institutions qui ne parviennent pas à pourvoir aux besoins de réinsertion ou de réintégration. Dans certains pays, les gens de moins de 18 ans sont placés en détention avec les adultes, ce qui les expose à la violence, l'abus sexuel et la contamination criminelle.

Au lieu de faire face aux fausses idées pour promouvoir un débat plus équilibré sur la réponse à la délinquance juvénile, les politiciens se plient aux exigences de l'opinion publique en introduisant des mesures de punition qui sont contraires aux normes internationales.

LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LE DEVELOPEMENT DES SYSTEMES JUDICIAIRES JUVENILES

Les Etats expliquent souvent leur refus d'application des normes de justice internationale pour les jeunes par l'opinion publique contraire. La crainte du public d'une augmentation des crimes juvéniles violents pousse ce public à exiger un durcissement des mesures. Pourtant, l'image de la délinquance juvénile est largement exagérée et fondée sur des informations peu fiables du fait du journalisme disproportionné et sensationnel.

Plutôt que de lancer un défi à ces fausses idées pour promouvoir un débat plus équilibré sur les réponses à la délinquance juvénile, les politiciens se soumettent aux demandes du public par l'introduction de mesures punitives qui sont contraires aux normes internationales.

L'APPLICATION DES STANDARDS INTERNATIONNAUX ET LE DEVELOPEMENT DE CHANGEMENTS DANS LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PRACTIQUES

Nombreux sont ceux qui croient, à tort, que l'application des droits des jeunes délinquants a un effet négatif sur le système judiciaire juvénile. Le but de tous les participants au débat sur la justice juvénile, y compris des défenseurs des droits de l'enfant, est de prévenir les crimes et la récidive

ainsi que d'éviter que les jeunes se tournent vers des crimes toujours plus sérieux. Ce n'est qu'au niveau de la méthode pour arriver à ce résultat que les parties en présence ne peuvent s'accorder.

Alors qu'un système fondé sur la punition et sur des sanctions sévères évite les craintes du public pour une politique douce, en réalité ce système n'évite pas la récidive ni l'augmentation de la gravité des crimes commis, notamment par les enfants et les jeunes gens. Des normes internationales de justice juvénile cherchent à établir le cadre le plus efficace possible pour réagir à la délinquance juvénile. Ce cadre porte surtout sur la prévention, la réinsertion, la réintégration, et l'idée de ne pas placer les enfants dans des institutions, tout en protégeant leurs droits. Il ne s'agit pas d'adopter une politique douce en matière de délinquance juvénile ni d'être indulgent avec les jeunes criminels, mais de créer un système qui peut réduire la délinquance.

Ce cadre est fondé sur la conviction qu'il est possible d'influencer d'une manière positive les enfants et les jeunes gens, beaucoup plus que les adultes. Ils sont à un stade de la vie où ils développent encore leurs opinions, leurs attitudes et leur personnalité ; il est donc possible d'influencer ce processus de formation par des mesures de réinsertion et d'éducation. En revanche, des mesures purement punitives qui ne font rien pour adresser les causes de la délinquance, peuvent avoir un effet négatif sur ce développement et sur les opportunités des jeunes, menant à une escalade de la délinquance.

Des normes internationales soutiennent l'utilisation de solutions non résidentielles et socioculturelles, de programmes de réinsertion dans la communauté avant et après jugement.

Dans la mesure du possible, les enfants ayant commis un crime ne doivent pas être privés de leur liberté. S'il leur est permis de rester chez eux, les enfants peuvent conserver leurs relations familiales, sociales et communautaires.

Lorsqu'il est nécessaire de mettre des enfants et des jeunes gens en détention, les institutions doivent offrir des conditions de vie adéquates, un système d'éducation et d'apprentissage d'un métier, et doivent employer un personnel qualifié. Le but ne doit pas être de punir les enfants et jeunes gens, mais de leur permettre la réhabilitation et la réintégration. Une fois relâchés, les enfants et les jeunes gens ont besoins d'être

assistés afin d'effectuer leur retour vers le monde extérieur.

Des systèmes de protection des enfants et des services pour les enfants, ainsi qu'un système éducatif ouvert et accessible, sont des outils de prévention vitaux. En abordant les premières causes, telles que la pauvreté, l'exclusion sociale et la rupture familiale, on contribue à la prévention de la criminalité.

Pour mettre en place des normes internationales, on a besoin d'investissement de la part de l'Etat et d'engagement à long terme. Toutefois, le coût total est réduit car moins de criminalité signifie une réduction des fonds nécessaires pour le contrôle de la criminalité (moins de dépense sur la police, les procureurs, les tribunaux et les prisons) et pour la réparation des conséquences de la criminalité. Le coût social est également réduit car il y a moins de victimes du crime, moins d'insécurité publique et la sécurité de la communauté est augmentée.

Parmi le grand nombre de mauvais exemples de pratiques il y a aussi beaucoup de changements positifs et de programmes novateurs sur tous les continents, y compris dans des pays qui à première vue semblent très punitifs.

Depuis 1989 et l'adoption par l'ONU de la Convention sur les droits de l'enfant, beaucoup de pays ont remanié leur système de justice juvénile en adoptant de nouvelles lois, de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques pour essayer d'appliquer les normes internationales.

Les organismes non gouvernementaux ont souvent été très importants dans ce processus. Ils ont permis l'application de ces normes à un niveau national, la mise en relief des mauvaises pratiques des Etats, la mise en place de campagnes pour des changements au niveau national par le développement de nouvelles lois, politiques et pratiques. Leur rôle s'est aussi étendu au développement de programmes visant à éliminer les lacunes dans les services de l'Etat et à la mise en exergue des bonnes pratiques.

Ce rapport repose sur des initiatives novatrices tirées de partout dans le monde pour démontrer les mesures positives que les organismes des Etats et les organisations non gouvernementales ont pris pour mettre en application des normes internationales de justice juvénile.

RECOMMANDATIONS

La dernière section du rapport propose des mesures que les Etats et le secteur non gouvernemental doivent adopter pour résoudre les problèmes mis en avant par ce rapport :

- Les Etats doivent s'assurer que leurs lois, politiques et pratiques domestiques font respecter les normes minimales internationales de justice juvénile.
 - Les Etats doivent développer des lois, des procédures et des institutions distinctes pour se charger des enfants qui sont en conflit avec la justice.
- Les enfants qui ont besoin de protection doivent être assistés et non criminalisés.
 - Les 'délits de statut' ainsi que les comportements de survie (tels que l'absentéisme, la fugue, la mendicité, le vagabondage), des victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle et le comportement asocial doivent être dépénalisés.
- Mieux vaut prévenir que guérir.
 - La prévention doit être une dimension clé des stratégies des Etats en ce qui concerne la criminalité des jeunes. Aborder les causes des comportements délinquants et asociaux dès leur apparition est plus rentable et produit un meilleur effet sur la société que la criminalisation de ces comportements.
- Les enfants et les jeunes gens ne doivent être privés de leur liberté qu'en dernier ressort et pour la plus courte durée possible.
 - Les Etats et les organisations non gouvernementales doivent travailler ensemble pour développer un grand choix de mesures alternatives, pour s'assurer que, tant que possible, les jeunes gens ne soient pas mis en détention.
- Les Etats doivent prendre des mesures pour lutter contre l'impunité de tous ceux qui font subir de mauvais traitements aux enfants et qui les tuent.
 - En plus de s'assurer que des mesures disciplinaires et pénales soient prises, les Etats doivent mettre en place des mesures

préventives, telles que la formation et le développement de règlements et d'usages pour mettre fin aux mauvais traitements par les membres des institutions de l'Etat.

- Les Etats, les médias, les organisations non gouvernementales et les jeunes gens eux-mêmes doivent prendre des mesures pour promouvoir une image positive des jeunes gens.
 - Il est essentiel de lutter contre la mauvaise réputation des jeunes gens et les fausses idées sur la délinquance juvénile afin d'introduire des réformes positives dans les systèmes de justice juvénile.
- On doit faire des efforts pour appliquer les principes que l'on trouve dans les normes internationales de justice juvénile pertinentes aux jeunes adultes.